RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02251
Numéro SIREN : 439 828 856
Nom ou dénomination : AB7 SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/020243

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

1984419

Dénomination : AB7 SANTE
Adresse : chemin Des Monges 31450 Deyme -FRANCE-

n° de gestion : 2001B02251
n° d'identification : 439 828 856

n° de dépôt : A2016/020243
Date du dépôt : 14/12/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 28/11/2016



1984419

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

AB7 SANTE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : chemin des Monges 31 450 DEYME
RCS TOULOUSE 439 828 856

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2016

Le 28 Novembre 2016, à 11 heures 50
Au siège social de la société,

La société AB7 INDUSTRIES, Société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 4 141 536 euros ayant son siège social chemin des Monges, 31450 DEYME, RCS TOULOUSE 349 203 760, représentée par Mr René CHELLE en sa qualité de Président du conseil d'administration,

Propriétaire de la totalité des 100 000 actions composant le capital social de la Société AB7 SANTE

Associé unique de la société AB7 SANTE,

Constate que :

- La Société **AB7 HOLDING**, Société par actions simplifiée au capital de 179 145, 75 euros, ayant son siège social chemin de Monges 31450 DEYME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 440 474 005, Président de la société elle-même représentée par Monsieur René CHELLE, assiste à la réunion
- La société KPMG AUDIT SUD OUEST, commissaire aux comptes titulaire est absent et excusé
- Les représentants de la délégation unique, régulièrement convoqués sont présents

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Démission du Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prend acte de la démission de Monsieur Christophe CHELLE de ses fonctions de Directeur Général et décide qu'il n'y pas lieu de le remplacer.

Le Directeur Général Délégué par ailleurs responsable pharmaceutique est maintenu dans ses fonctions.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.

L'associé unique
La société AB7 INDUSTRIES
Représentée par Monsieur René CHELLE



Le Président,
AB7 HOLDING
Monsieur René CHELLE

